



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

CORRIGÉ LA TABLE D'AUTREFOIS

B.E.P. « Métiers de la restauration et de l'hôtellerie »

E.P.3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

	Barème	Points
1 ^{ère} partie : Opérations commerciales	16	
2 ^{ème} partie : Présentation de l'entreprise	7	
3 ^{ème} partie : Institutions judiciaires	5	
4 ^{ème} partie : Droit social	12	
TOTAL	40	
NOTE	20	

Matériel autorisé

- Plan comptable hôtelier
- Calculatrice autonome sans imprimante

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIER DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2011
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ
		Page 1 sur 5

1ère partie : Opérations commerciales (16 points)

Document A : Note

<p align="center">LA TABLE D'AUTREFOIS Parc des Rivaies 03300 Nérès les Bains. SARL au capital de 75 000 € RCS Montluçon B 352 456 897 Téléphone : 04 75 89 64 23</p>			
		Date :	06/06/2011 1pt
		N° table :	10 1 pt
Quantité	Désignations	Prix unitaire	Montant total
15	Apéritifs avec alcool	4,50	67,50
7	Apéritifs sans alcool	3,50	24,50
13	Menus « année 1900 »	25,00	325,00
9	Menus « année 1950 »	25,00	225,00
18	Cafés	Offerts	Offerts
3	infusions	Offerts	Offerts
3	Côtes du Rhône	24,00	72,00
4	Vins St Pourçain blanc	18,00	72,00
4	Volvic	4,00	16,00
		1 point par ligne = 9 pts	
		Total T.T.C.	802,00
			1 point
		Dont T.V.A.	65,45
			1 point
	Dont T.V.A. à 19,60 % :	34,66 €	0.5 point
	Dont T.V.A. à 5,50 % :	30,79 €	0.5 point

Justifiez les calculs de T.V.A.

T.V.A. à 19,60 % : **1 point**

$$T.T.C./1,196 = (67,50 + 72,00 + 72,00)/1,196 = 176,84 \text{ €}$$

$$T.V.A. = 176,84 * 19,60 \% = 34,66 \text{ €}$$

T.V.A. à 5,50 % : **1 point**

$$T.T.C./1,055 = (24,50 + 325,00 + 225,00 + 16,00)/1,055 = 559,71 \text{ €}$$

$$T.V.A. = 559,71 \text{ €} * 5,50 \% = 30,79 \text{ €}$$

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERES DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2011
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ Page 2 sur 5

2ème partie : Institutions judiciaires (7 points)

Document B

1) A quel registre M. LAPORTE a-t-il dû inscrire sa société lors de sa création ?

Au Registre du Commerce et des Sociétés **1 point**

2) Quelle est la raison sociale de l'entreprise?

La Table d'autrefois **1 point**

3) Quel est son siège social ?

Parc des Rivaies 03300 Nérès les Bains **1 point**

4) Que signifie le sigle S.A.R.L.?

Société A Responsabilité Limitée **2 points**

5) Citez deux autres types de sociétés (pas de sigle).

Société Anonyme, Entreprise individuelle, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**2 points**

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2011
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ Page 3 sur 5

3ème partie : Institutions judiciaires (5 points)

1 point par réponse

Document C

Litiges	Tribunal compétent
Un salarié licencié conteste le montant de ses indemnités	Tribunal de commerce
Un vol a été effectué par effraction.	Tribunal d'instance
Les locaux commerciaux du magasin en sous-sol ont été gravement endommagés par un dégât des eaux dans le restaurant. Montant évalué du dommage : 11 000 €.	Conseil des prud'hommes
Un fournisseur a livré des colis endommagés et rejette la responsabilité sur M. LAPORTE.	Tribunal correctionnel
Le véhicule d'un client a été vandalisé sur le parking du restaurant normalement surveillé. Montant des réparations évaluées : 5 500€.	Tribunal de grande instance

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2011
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ Page 4 sur 5

4ème partie : Droit social (12 points)

Document D

1) Que signifie le sigle « CDI » ? **2 points**

Contrat à Durée Indéterminée

2) Quel est le rôle essentiel d'un syndicat ? **2 points**

Le syndicat doit défendre les intérêts individuels ou collectifs des salariés

3) Quelle est la signification des sigles ? **2 points**

* FO : Force Ouvrière

* CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

4) Quels sont les 2 modes de rupture d'un CDI ? **2 points**

* démission

* licenciement économique ou pour motif personnel (accepter la rupture conventionnelle)

5) Quels sont les droits du salarié en cas de rupture conventionnelle ? **2 points**

La rupture conventionnelle ouvre droit à des indemnités au moins équivalentes aux indemnités de licenciement ainsi qu'à l'assurance chômage.

6) En cas de litige, quel est le tribunal compétent ? **2 points**

Conseil des prud'hommes.

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2011
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ Page 5 sur 5

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN